



Bruxelles, le 10 juin 2005  
JE D(2005) def. 040

**COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA REUNION PLENIERE DU CLP  
« 09-05 » DU 07 JUIN 2005**

Mme Olga Profili préside la réunion

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Le projet d'ordre du jour est adopté.

**2. Adoption du projet de compte rendu de la réunion « 07-05 » du 10 mai 2005. Pour information, compte rendu définitif de la réunion « 06-05 » du 26 avril 2005.**

Mme Lipton demande une modification du compte rendu définitif de la réunion « 06-05 » (dernière phrase de la page 4) selon la formule qu'elle propose.

**3. Communications du bureau :**

**DEMENAGEMENT DE LA DG ENTR ET DE LA DGT**

La Présidente informe de l'état actuel de la situation. La DG ENTR n'a pas encore terminé de déménager au BRE que se profilent déjà des problèmes relatifs aux places de parking.

M. Mazza précise que la DG BUDG, déjà installée depuis le début du mois s'est attribuée 45 places nominatives pour 50 personnes. La DG ENTR est tentée de faire de même, ce qui posera des problèmes lorsque tous les collègues auront déménagé. En janvier, M. Verleysen annonçait la suppression des places réservées nominativement mais il semble que dans la pratique, les DG ne suivent pas et qu'on les laisse faire. Il semble qu'il y ait d'autres problèmes au niveau de l'hygiène et de l'application des règles relatives au MIT, qui seront abordés au CSHT le 9 juin, mais on attend la fin du déménagement pour faire le point des remarques.

La Présidente conclut que le déménagement est en train de se dérouler.

En ce qui concerne le déménagement de la DGT, suite à l'assemblée qui s'est tenue le 6 juin avec les traducteurs et les secrétaires, la Présidente rapporte qu'ils s'opposent à un déménagement rue de Genève et demandent d'autres propositions.

MM. Adurno et Napolitano soulignent la nécessité d'une politique immobilière globale sur Bruxelles, respectueuse d'une politique sociale. L'interlocuteur doit être la direction de l'ADMIN et non M. Verleysen.

Mme Lipton remarque que ces déménagements donnent l'occasion de faire respecter le MIT dont l'application doit être garantie par M. Chêne, président du Comité qui a accepté ce manuel.

M. Mazza conclut en annonçant que ces éléments seront discutés à la réunion du CSHT jeudi 9 juin.

#### REUNION AVEC LES RAPPORTEURS DE FORMATION LE 30.05.2005

La Présidente rapporte que la réunion de la semaine précédente a laissé apparaître de nombreux problèmes.

Mme Birke explique que les rapporteurs de formations (RAFO) ont un mandat très complexe dont il est difficile de cerner les limites. Les COFO considèrent souvent le rôle des RAFO comme un contrôle ou une concurrence et cette perception limite la possibilité d'un travail coordonné. Certains RAFO cumulent toutefois cette fonction dans une autre DG avec celle de COFO dans leur propre DG, et leur compréhension accrue des problèmes qui se posent à chaque niveau les aide à s'engager davantage. Un sondage concernant la formation et notamment la perception des différents acteurs dans ce domaine par le personnel est en cours de préparation.

La Présidente mentionne le problème de coordination des RAFO au niveau de Bruxelles. L'ADMIN doit organiser des réunions entre COFO et RAFO, mais cette année elle ne l'a pas fait. Ce point sera traité lors du prochain CDF.

#### INFORMATISATION DES ELECTIONS

La Présidente indique que le CLP a trouvé discutabile le budget présenté lors de la dernière COCOLO et informe, en l'absence de Mme Pretzenbacher et de M. Lenarduzzi qui suivent ce dossier, qu'une note a été envoyée à M. Gerstenlauer pour contester ce budget et proposer un budget différent. Vu le temps qui passe, il sera impossible d'appliquer le scénario 2 pour les prochaines élections.

#### PETITION DE LA DG AGRI CONCERNANT LA MOBILITE OBLIGATOIRE

M. Mazza résume la situation : la DG AGRI a décidé d'anticiper la directive de l'ADMIN concernant la mobilité obligatoire tous les 5 ans pour les postes sensibles et tous les 10 ans pour tous. Une réorganisation globale de la DG AGRI a donc eu lieu, suite à quoi une cinquantaine de collègues ont lancé une pétition – qui sera remise ultérieurement au CLP – pour demander au CLP de lancer un débat avec l'ADMIN sur le bien fondé de cette directive qui engendre de graves dysfonctionnements dans les services et la démotivation des collègues. M. Mazza remarque que le CLP n'a pas vocation de discuter les décisions de la Commission mais propose de rencontrer les collègues de la DG AGRI pour voir ce qu'ils attendent exactement du CLP et quel malaise persiste encore aujourd'hui après la réorganisation.

#### RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DES HUISSIERS

M. Mazza relaie la demande des huissiers pour que soit lancée le renouvellement de leur délégation. Il faut à cette fin obtenir une liste à jour des huissiers pour déterminer les électeurs et personnes éligibles, liste que l'ADMIN n'avait pas été en mesure de fournir lorsque le CLP l'avait demandée en 2003. Chaque DG avait à l'époque fourni une liste des huissiers, ce qui avait posé le problème de la validité de la liste établie. M. Mazza annonce que le CLP va néanmoins réitérer la demande à l'ADMIN, organiser l'assemblée générale des huissiers en septembre ou octobre 2005, établir une liste des candidats en novembre ou décembre 2005 et procéder à l'élection de la délégation début 2006.

#### **4. Préparation du CCP à Ispra les 16 et 17 juin 2005**

La Présidente remarque qu'aucun ordre du jour n'a été transmis par le CCP à ce jour.

Mme Jacobs et M. Napolitano annoncent que le bureau du CCP se réunira le 8 juin et qu'un projet d'ordre du jour sera établi s'il y a lieu.

La Présidente demande d'inclure un point CDF à cet ordre du jour.

#### **5. Ecoles européennes**

- réunion du 28 mai 2005

M. Vlandas résume les discussions lors de la réunion de coordination du samedi du « groupe unitaire de défense des Ecoles Européennes ». Le texte français du groupe unitaire a été distribué de manière imparfaite (à Bruxelles et Luxembourg, mais pas ailleurs). Il propose que la diffusion du texte anglais soit prise en charge par le CCP. Les participants ont constaté que la situation dans les EE est de plus en plus difficile et nécessite une concertation pour envisager des initiatives à la rentrée. Une dernière concertation à organiser avec tous les signataires du groupe unitaire reste toujours en attente auprès de l'Administration.

- 4<sup>ème</sup> école

Par ailleurs, M. Vlandas note qu'on ignore encore quand la 4<sup>ème</sup> école sera opérationnelle à Laeken. En 2010 ? D'ici là il faut prévoir une école provisoire desservant Ixelles et Woluwé. Il faut aussi débattre dès maintenant des modalités de peuplement de l'école de Laeken. Les associations des parents de Bruxelles préconisent une transition lente et progressive mais plus coûteuse, alors que l'ADMIN, par souci budgétaire, envisage des changements brutaux et rapides de sections entières. Le CLP doit être solidaire à ce stade avec la position des parents. La prochaine réunion du groupe de suivi sera donc importante.

M. Napolitano craint que le groupe de suivi ne s'égare de son but initial en s'attardant sur les problèmes du personnel administratif et externe en oubliant la discussion essentielle sur les Ecoles. Ainsi, pourquoi et comment a-t-on fait le choix de Laeken alors qu'il n'y a quasi pas de fonctionnaires résidant dans cette partie de Bruxelles et qu'il n'y a pas de possibilité de crèche ou de section maternelle ?

M. Vlandas précise que le personnel administratif est venu présenter ses revendications et qu'il a joué un rôle de médiateur. Le personnel administratif joue un rôle important dans le fonctionnement des écoles et c'est lui qui peut bloquer le fonctionnement des écoles en cas de grève. Si leurs revendications sont prises en compte, les écoles européennes restent néanmoins le problème principal. M. Vlandas résume ensuite brièvement l'historique du choix du pôle de Laeken. Plus personne ne met en cause ce choix aujourd'hui et il y aurait des risques certains de le faire (prétexte pour les autorités belges d'encore tergiverser et de laisser traîner encore davantage le démarrage des travaux). Les objectifs actuels sont triples : se battre pour que soit posée la première pierre à Laeken, pour qu'une structure provisoire viable soit trouvée d'ici l'ouverture de la 4<sup>ème</sup> école, et enfin pour soutenir la transition douce préconisée par l'association des parents.

Mme Jacobs incite le CLP à lancer immédiatement une action, avant les vacances, pour se positionner par rapport à l'ADMIN sur le problème grave et brûlant de la surpopulation des crèches et maternelles. Les crèches et maternelles belges sont aussi surpeuplées et n'offrent pas de solution de remplacement. La situation s'aggrave et certains parents paniquent en ne sachant où inscrire leurs enfants. Or la Commission ne fait plus rien au niveau des EE. Les concertations sont complètement paralysées suite à des problèmes internes au sein de la DG ADMIN.

Sur invitation du CLP, Mesdames Martine Ruet-Rossignol, présidente de l'association des parents des Centres de la Petite Enfance, et Agnes Lahaye, secrétaire de l'AdP, présentent la situation dramatique actuelle. Madame Ruet-Rossignol se demande s'il y a vraiment un pilote dans l'avion et si nos enfants ne sont pas pris dans un jeu de quilles. Actuellement, il y a trois crèches (Beaulieu et Palmerston, crèches de la Commission, et Clovis, crèche externalisée). Depuis longtemps, la Commission cherche un endroit pour une nouvelle crèche pour pouvoir accueillir les 400 enfants qui sont en attente de place. Par contre, le Parlement Européen ouvre sa nouvelle crèche en janvier et le Conseil ouvrira la sienne place Dailly l'année prochaine. La Commission conseille aux parents de prendre des places dans les crèches locales et ne répond pas à la demande des parents qui, pour une plus grande cohérence des familles, souhaiteraient disposer de crèches près des écoles.

Quant aux garderies post-scolaires (Beaulieu, Wilson et garderies sans local spécial sur le site des EE), il y a le projet de les intégrer toutes dans les EE mais, en attendant, plus rien ne se fait pour Wilson qui se trouve dans un tel état déplorable que les parents reprennent leurs enfants. L'ULB a résilié son contrat ce qui a comme effet que des enfants de 8 à 12 ans se trouvent ensemble avec des enfants de 4 à 8 ans à Wilson. Il faudra demander à l'UHST, si une telle situation est acceptable.

La deuxième solution consiste à envoyer les enfants dans les écoles belges à proximité.

La troisième solution serait de faire changer le plan d'action de l'OIB.

Il y a un grave problème pour les parents ayant des enfants de 4, 5 ans. En principe, les EE doivent accepter les enfants de 5 ans; auparavant, en cas d'impossibilité (manque de places), les parents savaient qu'ils pouvaient au moins laisser leur enfant à la crèche en attendant d'être admis dans l'école de la zone géographique de leur domicile à la prochaine rentrée. Cette année, très peu d'enfants sont admis à Woluwé et à Ixelles. Sans tenir compte de la situation géographique ou familiale (frères ou sœurs dans une école), seule l'école d'Uccle est proposée aux parents et les crèches ne veulent plus garder les

enfants « qui ont une place à Uccle ». Seulement, qui peut envisager d'envoyer un enfant de 4/5 ans de Woluwe, Schaerbeek ou Ixelles en bus à Uccle ? Une heure en bus le matin, une heure le soir. Et quelle sera la vie des parents ayant plusieurs enfants et devant conduire un enfant à la crèche, un à Woluwe et un à Uccle ? Il n'est pas évident non plus de faire le tour de la ville deux fois par jour en voiture.

La discontinuité du système qui prend les enfants en otage a déjà provoqué un appel au médiateur l'année passée, les AdP essaient d'informer, mais leurs moyens sont limités. Le CLP doit lancer un message au personnel pour repérer les parents concernés.

La Présidente ouvre la discussion en disant qu'il faut gérer les urgences très rapidement.

M. Adurno se dit choqué par cette situation honteuse et soutient l'idée d'une information distribuée par le CLP. Il appelle à l'unité syndicale pour réussir dans ce dossier. Les OSP doivent lancer des actions. Les enfants ne doivent pas être pris en otage. Il faut parler avec M. Kallas.

M. Napolitano attire l'attention sur le fait que la situation pourrait se reproduire avec l'école de Laeken.

M. Bove suggère au personnel de prendre l'initiative de proposer des sites à l'administration.

Mme Lahaye explique que l'AdP a communiqué un tas de sites possibles à la Commission (bâtiments de la Clinique Europe, bâtiment Wagons-Lits, la crèche Eastman que l'EP va abandonner avec 80 places qui fonctionnent...), malheureusement sans le résultat souhaité.

Selon M. Vlandas il faut distinguer entre court et long terme. Un everybody ou tract doit informer immédiatement, le médiateur doit être contacté. Il faut agir aussi correctement dans les cas individuels. Ensuite, il faut demander une école provisoire pour pouvoir prendre en maternelle les enfants de 4 ans. Il suggère la création d'une task-force.

Mme Ruet-Rossignol exprime son désarroi sur le fait que le problème n'est pas vu dans le temps, les acteurs changent, la continuité fait défaut.

Mme S. Jacobs s'oppose au « saucissonnage » des enfants et dit que le CLP, seul à avoir une vision d'ensemble, doit agir et informer. Il doit prendre RV avec M. Chêne. Pour les crèches, elle informe le CLP que l'OIB est en train d'acheter le bâtiment Wagon-Lit (boulevard Clovis) et que l'ouverture est prévue pour 2006. Selon elle, le Conseil a les mêmes problèmes que la Commission pour trouver des sites, mais le contrat pour la crèche place Dailly est bien signé. Quant à la garderie à l'ULB, la solution était provisoire et peu satisfaisante. Pour l'instant, des garderies dans les écoles ne sont pas possibles. A Uccle, il est prévu d'aménager le réfectoire de l'école. Elle constate une faiblesse scandaleuse de la Commission envers les EE. La Commission n'a pas de poids dans le Conseil Supérieur. Au Cocepe, il y a eu trois réunions de discussion sur la garderie ULB. A son avis, le remplacement de Madame Saude n'a pas facilité le travail.

La Présidente remercie les invitées d'avoir informé le CLP et conclut que le CLP diffusera une information au personnel, organisera une réunion avec les représentants de l'APEEE et demandera un RV avec M. Chêne.

## 6. Comités paritaires dépendants du CLP

COCEPE :

- Recrutements de nouveaux agents
- La Présidente signale que le dossier de séance contient un échange de mails concernant ce point. Madame Saude s'était adressée au CLP parce qu'elle voulait, en urgence, recruter du personnel sous contrat de droit belge. Après une réunion entre les représentants de la délégation crèches/ garderies et des membres du bureau, le CLP s'est opposé à cette manœuvre en disant qu'il y avait le temps de prévoir et d'organiser des sélections AC selon les règles. Donc la procédure de sélection pour les 3 besoins de postes pour les garderies devraient être lancées. Quant au poste pour le JE qui devrait être occupé immédiatement, le CLP a donné son accord pour un contrat de droit belge de très courte durée si une sélection AC est organisée ensuite. Un besoin immédiat devrait être satisfait par des intérimaires.
- M. Mazza propose de fixer une date limite pour le contrat de droit belge (fin de l'année).
- Selon Mme Jacobs le problème se situe au niveau du flou artistique autour des sélections EPSO. Le problème des personnes avec des contrats de durée déterminée au CPE est une question syndicale.
- M. Napolitano lance l'idée d'une délégation statutaire de ce personnel vu qu'ils sont devenu contractuels. Cette nouvelle délégation représenterait la fonction. M. Mazza soutient l'idée.
- Mme Jacobs explique qu'il y a actuellement une délégation syndicale US/FGTB. Elle suggère de ne rien changer jusqu'à ce qu'ils soient tous devenus contractuels – pour ne pas exclure les personnes sous droit belge. En tout cas, il serait à son avis préférable d'attendre l'internalisation de Clovis prévue par l'OIB pour 2006.

En absence momentanée de la Présidente, U. Mazza conclut que ce point est à rediscuter en présence de la délégation.

## 7. 12h00 : Présentation de Europe Tiers Monde sur la sélection des projets à réaliser avec les fonds recueillis lors du Tsunami de décembre 2004.

La Présidente introduit les trois représentants de l'Association Europe Tiers Monde invités pour présenter les projets qu'ils proposent de financer avec l'argent recueilli par l'action de solidarité Tsunami du CLP :

M. Pascal Lejeune, ancien Président de l'association

M. Klaus Skovsholm , secrétaire

M. Josse Kestemon, gestionnaire du Groupe Projets d'ETM

M. Pascal Lejeune prie le CLP d'excuser l'absence de M. Deregnaucourt, Président de l'association, qui travaille au Parlement Européen et est retenue par ses tâches professionnelles. Il explique que ce n'est pas la première coopération entre le CLP et l'association. Beaucoup de collègues apprécient que le geste de solidarité lors des catastrophes présente une couleur de fonctionnaire européen.

Cette fois, les dons ont été particulièrement nombreux, les montants atteints n'ont jamais été aussi élevés. L'appel a porté malgré ceux déjà lancés précédemment par les grandes ONG. 336 contributeurs ont ensemble versé 50.000 €, auxquels s'ajoutent éventuellement 13.000 € venant du personnel du Conseil.

L'association poursuit plutôt des projets à plus long terme, mais parfois, les catastrophes naturelles touchent des pays où des projets anciens sont déjà en cours, comme par exemple au

Mozambique lors des inondations en 2001 où 10.000€ ont été attribué comme aide d'urgence à un organisme déjà connu.

Comme l'objectif est la poursuite des projets à plus long terme, l'argent de l'action Tsunami sera investi dans des projets de restructuration.

Pour l'instant, 5 projets plutôt solides peuvent être présentés au CLP, dont 2 sont mûrs.

M. Josse Kestemont présente les projets :

- 1) dans le sud de la Thaïlande, en coopération avec Oxfam - pour un montant de 10.000€
- 2) en Inde, en coopération avec une ONG belge « children are the future » qui compte beaucoup d'anciens fonctionnaires parmi ses membres, une aide pour les veuves, construction d'écoles pour un montant de 6.000€
- 3) en Inde avec une ONG belge, une aide pour les communautés rurales, ce projet n'est pas encore prêt
- 4) au Sri Lanka, avec l'ONG belge « Terre et Eau », le projet est présenté, il faut encore plus de détails, il s'agit d'une aide pour la formation des pêcheurs dans une région avec un problème de surpêche ; – pour un montant de 10.000€
- 5) en Inde, avec une ONG allemande, le projet n'est pas encore prêt

L'association a écarté les projets avec des organismes pas connus et pris un maximum de précautions. Pour chaque projet, il y a une fiche de synthèse.

## **8. Désignations**

Les désignations sont approuvées.

## **9. Divers**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.